



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Commune d'ALLONS**  
**Département des Alpes de Haute Provence**

**PROCÈS VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le jeudi 19 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présent(e)s: Mesdames Josiane GRIMAUD et Chantal MARTEL ; Messieurs Serge GUICHARD, Kevin IACOBBI, Régis GALFARD, Patrick MAURIN, Claude CAUVIN et Jean-Marie PAUTRAT.

Excusé : Monsieur Bernard AUDIER.

Secrétaire de séance : M. Jean Marie PAUTRAT.

Secrétaire de Mairie : Mme Katia GALFARD

*Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire, M. IACOBBI Christophe,  
qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.*

**1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL (31 juillet 2024)**

*✓ Aucune remarque ni modification n'ayant été présentée le compte rendu est adopté à l'unanimité, soit 9 voix.*

## 2 DEMANDE DE SUBVENTION "FONDS VERT (MOBILITÉ)" POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE DESTINÉ A L'AUTOPARTAGE

➤ Faisant référence à la dernière délibération, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de l'acquisition d'un véhicule électrique destiné à l'autopartage. De nombreuses personnes ont fait état de leurs difficultés financières, entre autre, à assurer l'entretien de leur véhicule.

Il poursuit en indiquant que de nombreuses expériences ont été étudiées pour répondre à la demande. Outre le co-voiturage, il apparaît aujourd'hui une solution d'autopartage. Cette solution permettrait de mettre à disposition de la population un véhicule électrique, géré par une application avec un coût de location minimale.

Il rappelle la délibération n°2024-25 du 5 juillet 2024 et précise qu'il convient d'augmenter le montant de la subvention de l'État et la dépense. En effet, la demande de subvention porte non seulement sur l'acquisition du véhicule, mais également sur l'acquisition et le fonctionnement pendant deux années d'un logiciel de réservation. Il appartiendra au Conseil de fixer le coût de la location horaire. L'assurance du véhicule, pendant le prêt est couverte par l'application sans frais supplémentaire pour la commune.

Il est proposé d'acquérir un véhicule électrique.

Aussi, il est sollicité une aide de l'État au titre du "Fonds vert (mobilité)".

L'entreprise « Peugeot » a établi un devis d'un montant de 26 830.83 € HT + le cout de la plateforme et deux années de fonctionnement pour un montant de 21 291.27 €, soit un total de 48122.10 €.

La demande de subvention sera de 80 % du montant soit 38 497.68 €.

Il poursuit en indiquant que nous avons eu des échanges avec la DREAL (**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**) qui gère les "Fonds vert".

Nous avons pu avoir un contact privilégié avec un responsable. A priori notre dossier a reçu un avis favorable mais il manquait des éléments pour finaliser ce projet comme la gestion du système. Monsieur Serge GUICHARD, 2ème Maire adjoint, a effectué une recherche sur des prestataires de gestion auto partage.

➤ Monsieur le Maire fait ensuite défiler un document, pour exemple, d'un village correspondant à la commune d'Allons qui a opté pour ce principe.

Monsieur le Maire indique qu'il nous faut modifier la demande d'enveloppe budgétaire car nous avons la possibilité d'étendre ces subventions à d'autres prestations.

Il explique ensuite le fonctionnement pour l'utilisation de ce véhicule en indiquant que ce prestataire travaille avec l'État. Il insiste sur le fait que nous avons la main pour définir nos propres critères (durée de location, prix...), c'est ensuite le système qui exécute le fonctionnement.

➤ Monsieur Kevin IACOBBI, suite aux explications sur le fonctionnement d'inscription et de paiement, considère que cela va être compliqué pour une partie de la population ne maîtrisant pas les outils de communication. Pour lui, les jeunes pourront y avoir accès mais pas les « anciens ».

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT complète cette interrogation sur le fait que des résidents n'ont peut-être pas de smartphone ou/et de carte bancaire. Il s'interroge sur la possibilité d'un autre moyen de paiement.

➤ Monsieur le Maire indique qu'il est quasiment impossible de gérer autrement que par paiement via carte bancaire. Nous n'allons pas mettre en place une régie. De plus ce système permet de sécuriser le fonctionnement de la location, de l'assurance et de la validité du permis de conduire.

- Monsieur Claude CAUVIN souhaite connaître le nombre de personnes qui pourrait être concerné.
- Monsieur le Maire précise que cette question avait déjà été traitée lors du dernier conseil. Le principe avait été adopté, il ne s'agit pas aujourd'hui de revenir en arrière. Nous devons prendre position aujourd'hui sur la demande ou non des subventions sur ce projet.
- Monsieur Patrick MAURIN rappelle son scepticisme et son opposition pour le projet. Pour lui, il y a la solidarité pour véhiculer les personnes dans le besoin sans mettre en place ce projet de mobilité collective.
- Monsieur Claude CAUVIN s'interroge sur la prise en charge de l'installation de la borne.
- Monsieur le Maire regrette cette profusion de questions sans attendre la fin de l'exposé. L'installation fait partie de la subvention globale.
- Monsieur Régis GALFARD indique que l'exposé n'est qu'un exemple de fonctionnement sur une commune. Nous pourrions mettre nos propres critères. Par contre, il souhaite que l'on travaille sur les coûts de fonctionnement (pneumatiques, assurance...).
- Monsieur le Maire précise que sur la demande de subvention de 80% seront compris la totalité des dépenses de fonctionnement sur 2 ans. Par contre, du fait que la Région a la compétence transport, pour accélérer l'aboutissement du dossier il vaut mieux passer par le CCAS. Les contraintes ne sont pas les mêmes. Il informe que le CCAS s'est réuni et a décidé à l'unanimité de prendre en charge ce dossier.
- Monsieur Claude CAUVIN pose le problème du choix du véhicule. Pour lui, l'option devrait être pour une voiture permettant de faire des petits transports de matériel.
- Monsieur le Maire considère que c'est une bonne proposition. Si nous obtenons les 80% de subvention nous aurons ensuite la main sur le choix du véhicule.
- Monsieur le Maire précise que suite à la demande d'éclaircissement sur le vote il s'agit bien aujourd'hui de prendre position sur la demande de subvention " Fonds vert " pour 80%. Il précise également que ces 80% sont un plancher pour lancer le projet. Pour ce qui concerne les critères de gestion, le Conseil se réunira de nouveau. Nous aurons la possibilité après 2 ans de fonctionnement de faire le bilan et de décider si nous poursuivons ou arrêtons ce service.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré**

► **Pour : 8 voix**

► **Contre : 1 voix Monsieur Patrick MAURIN**

► **Abstention : 0**

1) **APPROUVE la réalisation de cette opération et son estimation financière ;**

2) **SOLLICITE les subventions les plus élevées possible de l'État;**

3) **APPROUVE le plan de financement suivant :**

|                         | <i>Montant</i>     | <i>%</i>         |
|-------------------------|--------------------|------------------|
| <i>"FOND VERT 2024"</i> | <i>38 497.68 €</i> | <i>soit 80%,</i> |
| <i>Autofinancement</i>  | <i>9624.42 €</i>   | <i>soit 20%.</i> |

4) **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.**

### **3 RÉGULARISATION POUR ANNULATION DE TITRE**

➤ Monsieur Serge GUICHARD, 2eme adjoint et responsable des finances expose cette décision modificative. La commune a émis un titre pour le paiement d'un loyer qu'il nous faut annuler. Sur le compte correspondant nous n'avons pas budgété l'argent nécessaire. On propose donc de faire un transfert depuis le compte "carburant".

▶ **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2024**

#### **CRÉDITS À OUVRIR**

| IMPUTATION | NATURE                                    | MONTANT  |
|------------|---|----------|
| 67 / 673   | Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 303,44 € |
|            | TOTAL                                     | 303,44 € |

#### **CRÉDITS À RÉDUIRE**

| IMPUTATION  | NATURE     | MONTANT  |
|-------------|------------|----------|
| 011 / 60622 | Carburants | 303,44 € |
|             | TOTAL      | 303,44 € |

▶ Pour : 9 voix

▶ Contre : 0 voix

▶ Abstention : 0 voix

### **4 POINTS DIVERS**

#### **4.1 Fêtes du village**

- Monsieur le Maire souhaite que l'on termine le démontage du matériel.
- Monsieur Kevin IACOBBI va prendre contact avec le Comité des Fêtes.

#### **4.2 Projet bâtiment de la Mairie**

➤ Monsieur le Maire informe qu'il a pris contact avec l'architecte. On va pouvoir lancer la procédure sur la partie où les subventions sont pérennisées : installation des panneaux photovoltaïques et isolation. L'architecte propose pour alléger les coûts, d'installer l'isolation sur le plancher du grenier. Pour les panneaux ils seront installés sur la partie bac acier et l'autre versant de la toiture sera en tuile (du côté du lavoir) pour respecter l'esthétique. L'électricité produite sera autoconsommée et permettra de diminuer le montant des factures d'EDF.

Les autres travaux (façade...) seront lancés en fonction du retour des subventions de la Région.

#### **4.3 Syndicat de l'Eau**

➤ Monsieur le Maire informe de la dernière réunion qui a eu lieu à Allons avec Madame Josiane GRIMAUD. Monsieur le Sous-Préfet nous conseille, avant de lancer la mise en place du Syndicat, d'attendre le début de l'année 2025.

En effet, un projet de loi sur cette question devrait aboutir avant cette date et préciser l'autonomie des Syndicats par rapport aux Communautés de Communes.

Par ailleurs, il se félicite que Monsieur le Sénateur ait rejoint notre point de vue sur cette question.

#### **4.4 Location maison "montée de l'église"**

➤ Monsieur le Maire informe que la locataire a décidé de partir du fait d'un problème professionnel. Elle a indiqué sa satisfaction de cette location. Il reste à la Mairie de trouver un nouveau locataire.

#### **4.5 Réunion ASA**

➤ Monsieur le Maire rappelle la date de la réunion ASA (canaux d'irrigation):  
le vendredi 20 septembre 2024.

#### **4.6 Chantier biodiversité**

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT fait le point sur 2 projets :

- Concernant la haie, une nouvelle commande a été passée pour compléter la haie à l'entrée de la commune. La facture se monte à 543 euros pour 40 essences avec son matériel de protection. Début septembre 3 arbustes ont péri par rapport à l'évaluation du début de l'été.

- Pour l'agrandissement du jardin conservatoire le matériel devrait être livré avant la fin de l'année et les nouveaux plans en début mars. La société l'Occitane nous « impose » un petit reportage avant fin mars. Il faudra réfléchir en fonction des disponibilités pour les travaux de la mise en place de la nouvelle clôture concernant une partie du jardin. Il faudrait maintenant faire le balisage de la nouvelle clôture.

➤ Monsieur Régis GALFARD souhaite connaître le pourcentage de réussite sur la plantation de la haie.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT répond que nous avons eu 90% de réussite sur la première plantation concernant des essences prélevées sur la commune.

➤ Monsieur le Maire souhaite être présent dans la deuxième quinzaine d'octobre sur la « délimitation » de la clôture.

#### **4.7 Travail ouvrier communal**

Monsieur Régis GALFARD s'interroge sur l'ordre de mission (durée) concernant le ponçage de l'abri bus. Pour lui on a passé trop de temps sur cette activité.

#### **4.8 Chemins communaux**

➤ Monsieur Régis GALFARD informe du mauvais état du chemin "de la Sagne" et celui après "La Moutière". Pour lui il est urgent d'intervenir.

➤ Monsieur le Maire indique qu'il va falloir planifier ces opérations.

*Plus personne ne demandant la parole,  
Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30.*